

IMPACT Initiatives

Termes de Référence Comptes annuels - Organe de révision externe

Ces termes de référence sont établis en lien avec l'obligation statutaire suivante :

"L'Assemblée Générale nomme un organe de révision externe et indépendant (auditeur) chargé (i) de vérifier les comptes annuels de l'Association et de soumettre un rapport détaillé à l'Assemblée Générale et (ii) de s'assurer que les règles statutaires de l'Association (Statuts et règlements internes) soient respectées."

IMPACT Initiatives est une association de droit suisse, établie en 2010 et basée à Genève, qui vise à améliorer l'impact des actions humanitaires, de stabilisation et de développement par le biais de données, de partenariats et de programmes de renforcement des capacités. Le travail d'IMPACT s'effectue par le biais de ses trois initiatives : REACH, AGORA et PANDA.

I. Besoins et objectifs

IMPACT Initiatives souhaite établir un contrat cadre pour une durée de 5 ans avec un prestataire qui assurera la révision externe et indépendante des comptes annuels de l'organisation.

Le prestataire qui sera sélectionné devra assurer une prestation répondant aux critères suivants :

- Contrôler les comptes annuels (bilan, compte de résultat, tableau de flux de trésorerie, tableau de variation des fonds et annexes) de l'association IMPACT Initiatives pour l'exercice arrêté au 31 décembre selon la Norme suisse relative au contrôle ordinaire
- Planifier et réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées
- Déployer un contrôle ordinaire englobant principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'organisation contrôlée
- S'assurer que les états financiers soient établis en CHF et en conformité avec la Swiss GAAP RPC 21 et les principes du droit suisse, en particulier les articles sur la comptabilité commerciale et la présentation des comptes (art. 957 à 962 CO)
- Répondre aux dispositions légales suisses concernant les exigences d'agrément et d'indépendance

Informations complémentaires :

- Les états financiers d'IMPACT Initiatives sont certifiés depuis 2015.
- Les financements et les dépenses d'IMPACT Initiatives se font en différentes devises et les états financiers sont consolidés en CHF.

II. Conditions requises

- Être disponible pour réaliser la prestation pendant la période entre fin mai et juin.
- Les rapports devront être délivrés en français et en anglais.
- Les prestataires potentiels devront faire parvenir à IMPACT Initiatives une offre technique et financière. L'offre financière pourra prendre la forme d'un forfait jour/homme et d'un nombre de jours estimé sur la base des états financiers de 2021 étant entendu que ce nombre de jours pourrait être révisé à la hausse ou à la baisse dans les années à venir.

Les états financiers certifiés pour 2020 et 2021 seront adressés aux prestataires potentiels à leur demande, afin que ces derniers puissent évaluer le volume financier, la croissance de l'organisation et le type de rapport attendu par IMPACT Initiatives.

Pour recevoir les états financiers des années antérieures dont il est fait mention ci-dessus, les prestataires potentiels peuvent contacter Thibault Damnon, Head of Finance: thibault.damnon@impact-initiatives.org

III. Candidatures

La date de clôture pour réception des offres est fixée au 30 novembre 2022, avec les éléments suivants :

- Offre technique, comme mentionnée ci-dessus
- Offre financière, comme mentionnée ci-dessus
- Questionnaire fournisseur (en anglais)
- Déclaration éthique (en anglais)

Les offres complètes devront être soumises à l'adresse email tenders@impact-initiatives.org.